E DES TYPES DE VEHICULES
E DES TYPES
E DES
6.7
PERTIS
D'EX
ΙE
FEDERAL
ISSION
COMIN

Remorque pour engins de sport	Marque PORTAFLOT	т <sub>уре</sub> PF 150 *)		Fiche d'homologa CH 9157 1			
MOYENS D'IDENTIFICATION "PF 150 *)" sur plaquette du constructeur, à l'avant sur le timon  Numéro du châssis frappé à l'avant, sur le timon et sur plaquette  Signe d'identification du moteur frappé  Constructeur Remorques PORTAFLOT, Theillay(F) Importateur Roger LAMBELET, Vers-chez-les-Blanc							
Direction Frein de service Frein auxiliaire Frein stationnt. méc. à Transmission Blocage differ.  CARROSSERIE Forme R transport de bate	Ralentisseur exp.interne Frein pr. ren Nom	nkr	Marque	· — — —	mbre cyl urset/m		
Empattement	avec support) 570 (sans	A vide Charge utile Total Garantie fat Supp.) Dimens. pn Charge p. e		<u>360 (</u> 2,	10TAL *) 290 5)		

EQUIPEMENT Equipement électrique V	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION					
Feux de route Avertisseur optique	Genre: Remorque pr. engins de sport					
Feux de croisementFeux de position	Marque & type PORTAFLOT PF 150 *)					
Feux de gabarit 2/ séparés Feux de brouillard	Châssis n <sup>O</sup> (selon véhicule)					
Avertisseur Niv. sonore(	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Essuie-glace Lave-glace	Forme de la carr. Remorque pr. transport					
Feux arrières 2/ Séparés Catadioptres _AV= 2 Ø 50	de bafeaux					
Feux stop 2/ séparés AR= 2 🔨	Places ass. : Total (avant)					
Eclair plaque contr. 2/ au centre Plaque forme haute/oblongue						
Rétroviseur Indic. vitesse	Charge utile CV Cylindrée cm <sup>3</sup>					
Indic. direction clign. 2	Poids total Poids de					
AVlatérAR Orange	l'ensemble					
Avert, clign, Lampes de travail						
Feux complémentaires :						
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis d	ly who expending a 600077					
*) Modèles : PF 150 V = longueur 3340 mm, poids à v PF 150 VS = longueur 4040 mm, poids à v	ide 80 kg, garantie 290 kg					
**) L'essieu peut être déplacé vers l'avant ou vers l	THE AN VE. ERLEUFTE CAN VE					
Modifiés par l'importateur:	arriere.					
	aunola al ab anomiologil ambana mu					
- Les feux arrières sont placés sur des cales, pour rendre l'éclairage de la plaque suffisant, fixés à plus de 40 cm du sol, et équipés d'ampoules de 5 Watts.						
Lors de l'immatriculation, la remorque doit être p	résentée avec le bateau et ses					
accessoires.						
	·					
Lieu et date de l'expertise	La commission d'expertise					
Lausanne, 7.5.69	•					

Remorque pour	Marque	туре	Fiche d'homologation n <sup>o</sup> CH 9157 13
engins de sport	PORTAFLOT	Р F 150	
	CARTE CON		Ť

[,

Complément du 1.12.1970 - Gw

A partir du 22 octobre 1970 :

Nouvel importateur: Claude LAMBELET, Articles nautiques et de sport,

Saint Honoré 3, 2000-NEUCHATEL.